A 20 heures, dans la salle maintenant remplie à nouveau et où attendent avec angoisse les parents des inculpés, le président Le Frieo donnait lecture des condamnations.

Après une série d'attendus dont il ressort que la femme Morand s'est rendue coupable d'avoir embauché sa fille mineure en vue de la débauche, que les quatre autres inculpés se sont rendus coupables de complicité que d'autre part Kingmans, Libert et la femme Morand se sont rendus coupables d'outrage publics à la pudeur, le Tribunal condamna la femme Morand à dix-huit mois de prison ; Ruelle, à quinze mois d'emprisonnement avec sursis ; Kingmans, à trois mois de prison avec sursis et 50 fr. d'amende ; Demarcq, à deux mois avec sursis et 50 fr. d'amende ; Libert, à deux mois avec sursis et 50 fr. d'amende.

En outre le Tribunal déclare déchue de sa puissance maternelle, la femme Morand.

Enfin, il décide que le petite Lucienne sera confiée à l'Office départemental des Pupilles de la Nation.

La séance de rentrée du Parlement

A LA CHAMBRE, APRÈS LE DISCOURS DU PROFESSEUR PINARD, M. F. BOUISSON A ÉTÉ RÉÉLU PRÉSIDENT

Le professeur PINARD, doyen d'âge, preside la séance de la Chambre, qu'à 15 heures, il déclare ouverte. Puis il prononce le discours traditionnel dans lequel, examinant la situation du pays, il affirme son optimisme.

« Des enseignements de l'Histoire, poursuit-il, les républicains adoptent la triple loi : 1° Egalité croissante des diverses nations entre elles ; 2° Egalité croissante des individus eux-mêmes dans leur culture intellectuelle leur conduite morale et jusque dans leur constitution physique. Permettez-moi d'ajouter que je ne reconnais à personne, même pas à la Société, le droit de supprimer la vie d'un être humain. »

Puis le professeur Pinard, à propos du Centenaire international de Marcelin Berthelot, prononce un panégyrique du grand savant français.

Enfin, il souligne que nous arrive d'Amérique un concours inespéré pour mettre la guerre hors la loi. « Tout cela ne légitime-t-il pas l'optimisme ? »

Ce discours est longuement applaudi.

L'ÉLECTION DU PRÉSIDENT

Puis on procède à l'élection du président, des vice-présidents, des questeurs et des secrétaires. Le défilé des députés à la tribune commence. Il durera une bonne heure. A 18 heures, M. Pinard proclame les résultats du scrutin :

Scrutin pour l'élection du président délinitif. — Ont obtenu : M. Fernand BOUISSON, 340 suffrages (vifs applaudissements) ; M. CACHIN, 20 suffrages (applaudissements communistes) ; divers 2.

M. Fernand Bouisson ayant obtenu la majorité des suffrages est donc proclamé élu président de la Chambre des députés (vifs applaudissements).

Scrutin pour l'élection des vice-présidents. — Sont élus : MM Bouilloux-Lafont, 363 ; Henry Paté, 296 ; Frédéric Brunet, 282 ; Léo Bouyssou, 280.

Scrutin pour l'élection des secrétaires. — Sont élus : MM Jacquy, 329 ; Gustave Guérin, 318 ; Jules Boyer, 307 ; Guichard, 302 ; Jules Catfort, 298 ; Hubert Rouger, 290 ; Poittevin, 282 ; Marquet, 275.

Scrutin pour l'élection des questeurs. — Sont élus : MM. Saumande, 322 ; Adolphe Girod 308 ; Edouard Barthe, 302.

Le doyen d'âge proclame alors élu le bureau définitif dont l'installation aura lieu jeudi prochain, à 15 heures. Puis la séance est levée à 18 h. 05.

— La Chambre règlera jeudi son ordre du jour, après quoi se posera la question de la mise en liberté ou de l'incarcération des cinq députés communistes condamnés à des peines de prison.

Au Sénat

LE DISCOURS DU DOYEN D'AGE

La Haute Assemblée est très nombreuse à l'ouverture de la séance qui a lieu à 15 h. 05. Le doyen d'âge, M. Fleury, sénateur de l'Orne, qui occupe le fauteuil présidentiel lit d'abord le décret portant convocation du Parlement. Les six plus jeunes membres de l'assemblée viennent l'assister comme secrétaires.

Puis le doyen d'âge prononce le discours d'usage. Dans ce discours M. Paul Fleury, se félicite de voir l'œuvre réparatrice de la France commencée.

« Pour poursuivre cette œuvre, dit-il ensuite, une condition s'impose. C'est de ne pas rompre l'union civique dont aucun français ne doit s'exclure ». Faisant allusion aux prochaines élections, le doyen d'âge exprime l'espoir que l'arrêt rendu sera une manifestation sans équivoque du désir impérieux de la France de travailler en paix, de maintenir la concorde par des concessions et sacrifices réciproques.

Il termine par un appel au travail, aux économies, à l'épargne et aux efforts persévérants, car la France n'aspire plus qu'à la paix, à une paix solidement assise sur laquelle, dit-il, consciente de sa force et de son courage, elle doit veiller avec une vigilance dont elle ne peut ci ne voudra pas se départir. »

Ce discours est très applaudi.

On procède ensuite au tirage au sort du bureau, puis la séance est levée et renvoyée à jeudi 15 heures.

Electricité

TOUTES FOURNITURES pour installations d'électricité. TOUTES LES LAMPES pour l'éclairage électrique

A. Marchandier

11 Rue St-Pierre-St-Paul, LILLE 11118

Les souvenirs de la bande à Bonnot

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

A coups de couteau et de marteau

Le nonagénaire gisait couché en travers de son lit, la tête du côté du mur. Les couvertures étaient ramenées sur le milieu de sa poitrine. La bouche était largement ouverte. Un tampon de ouate et une serviette se trouvaient près de la tête.

M. Moreau avait été frappé dans son lit de treize coups de couteau. Le médecin constata en outre que deux coups de marteau avaient été portés sur la tête du vieillard.

Lorsque M Arseux fils entra dans la maison le corps de M. Moreau était encore chaud. Le crime avait dû être commis vers 4 heures du matin.

Dans la chambre voisine, Mme Arseux était également en travers de son lit. Elle avait les poignets et les jambes liés. Après avoir été assommée la malheureuse avait encore reçu plusieurs coups à la figure et portait des traces violacées. Le nez était cassé.

Pour voler !

Sans aucun doute le vol avait été le mobile du crime. Tous les meubles avaient été fouillés. Le secrétaire que fermait une serrure à galets avait été fracturé. On y avait pris une somme de 20.000 francs composée exclusivement de pièces d'or de 100, 50 et 40 francs. Des titres avaient été également soustraits. Le montant du vol s'élèverait à 60.000 francs environ.

Les assassins avaient d'abord pénétré dans la chambre de M. Moreau qu'ils avaient traversée. Mme Arseux était une femme solidement bâtie. Ils avaient voulu s'en débarrasser de suite. Ils l'avaient bâillonnée avec l'ouete et la serviette trouvées sur le lit de M. Moreau, puis l'un — car ils étaient plusieurs — l'avait étranglée pendant que l'autre lui liait les pieds et les mains.

Les criminels étaient revenus alors dans la chambre de M. Moreau et s'étaient acharnés sur lui avec une férocité extraordinaire.

Encore la bande tragique

M. Jouin, sous-chef de la Sûreté, prit lui-même l'affaire en mains et ne tarda pas à établir un rapprochement entre l'attentat de la rue Ordener et le crime de Thiais.

Il recherchait Carouy qu'il croyait le principal agresseur de Ceby. Ses doutes ne tardèrent pas à se changer en certitude lorsqu'une habitante de Thiais, Mme Dagran, qui avait vu deux individus demander la demeure du rentier, reconnut en la photographie de Carouy qu'on lui soumettait — et cela formellement — l'un de ses interlocuteurs.

Le témoin ne se trompait pas. CAROUY et METGE étaient bien les auteurs du double crime. Mais ils étaient loin !... La bande tragique continuait son œuvre de mort et de destruction.

M. P.

Pour suivre :

LA TERREUR ROUGE PARTOUT

La politique régionale

Pour les élections législatives de 1928

M. FRÉMY, CANDIDAT SOCIALISTE MAINTIENT SA CANDIDATURE DANS LA 1re CIRCONSCRIPTION D'ARRAS

On annonce qu'en dépit de l'exclusion prononcée contre lui par la Commission exécutive de la Fédération Socialiste du Pas-de-Calais, M. Frémy, conseiller général du canton de Vimy, maire d'Eleu-dit-Lauwette, maintient sa candidature comme socialiste unifié dans la première circonscription d'Arras.

Pour le monument Delory

Lille : Groupe Socialiste Jean-Jaurès.	25.00
Lille : Versé par Huyghe : Cantons Est Nord-Est. Comité de propagande socialiste	250.00
Canton de Seclin : Comité de propagande socialiste	50.00
Section Socialiste d'Hellemmes	53.50
Section Socialiste de Marcq-en-Barœul.	110.00
Section Socialiste de Mons-en-Barœul.	20.00
Section Socialiste de Phalempin	10.00
Section Socialiste de Provin	22.00
Section Socialiste de Saint-Sauve	20.00
Section Socialiste de Wambrechies	15.00
Section Socialiste de Willems	36.50
Vingt-cinquième liste.	677.00
Listes précédentes	111.994 85
A ce jour	112.611.85

L'assassinat d'une septuagénaire à Lille

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Quelque chose d'anormal devait s'être passé chez la vieille femme et elle en informa la voisine, Mme Hallepaert. Celle-ci accourut et à plusieurs reprises appela la droguiste par son nom N'obtenant pas de réponse, les deux femmes poussèrent alors la porte. Un horrible et indescriptible spectacle s'offrit alors à leurs yeux.

Tout avait été mis au pillage. Les armoires étaient grandes ouvertes et leur contenu gisait éparpillé sur le sol.

A proximité de la cuisine, Mme Tyrou était étendue sur le dos, dans une mare de sang. La pauvre femme, qui portait une affreuse blessure à la tête ne donnait plus signe de vie.

Il n'y avait plus de doute possible, un crime épouvantable avait été commis.

Les premières investigations

Aussitôt, quelqu'un courut au commissariat du 6e arrondissement et un quart d'heure plus tard, M. Baumelou, commissaire du quartier, ses deux secrétaires, MM. Carton et Goffe et le brigadier Patin étaient sur les lieux.

Bientôt arrivaient également MM. Carré, commissaire central ; Coissard, chef de la sûreté, et Lecouvre, secrétaire de la sûreté.

Les policiers commencèrent, chacun de leur côté, les premières investigations.

Tandis que M. Beaumelou s'occupait d'interroger les personnes susceptibles de fournir le plus minime renseignement, M. Coissard s'employait à rechercher le moindre indice qui puisse permettre d'identifier l'assassin.

Descente du Parquet

A 10 heures, le Parquet, qui avait été prévenu, descendait à son tour à la maison du crime. Il était représenté par MM. Bornay, procureur de la République ; Cazes, substitut Glorian, juge d'instruction, et le docteur Leclercq.

Pendant deux heures, les magistrats firent des constatations aussi approfondies que possibles, recherchant les moindres détails qui puissent faire activer l'enquête.

On ne trouva rien, aucune trace, aucune empreinte, pas plus que l'arme du crime.

Constatations médicales

M. le docteur Leclercq, médecin légiste, fit sur place, les constatations médico-légales. Il constata que la victime avait été frappée avec une grande violence. La pauvre femme, qui avait été été atteinte au vertex (sommet de la tête), avait été assommée et était tombée sans connaissance. Par la blessure faite avec une arme contondante, le sang s'échappa en abondance.

Ajoutons qu'au moment où M. Beaumelou arriva sur les lieux du crime, le corps était encore chaud.

L'autopsie

A 13 heures, le cadavre de Mme Tyrou fut transporté à l'amphithéâtre de la Faculté de Médecine, où M. le docteur Leclercq procéda à l'autopsie.

Le praticien constata que la victime ne portait pas de fracture du crâne et que sa blessure à la tête n'était pas mortelle. Mais le docteur constata que la victime portait au cou des traces de strangulation et que par conséquent, après l'avoir assommée, le meurtrier l'avait étranglée.

Le vol mobile du crime

Devant le pillage en règle qui avait été commis dans le logement, les magistrats conclurent tout de suite que seul le vol était le mobile du crime.

On ne retrouva que quatre obligations du Crédit Foncier et de la menue monnaie en billon laissée dans le tiroir-caisse du comptoir. Les bijoux, consistant en une montre, une chaîne en or, boucles d'oreilles, etc. furent retrouvés à leur place.

La commerçante, qui touchait une minime pension des retraites ouvrières et paysannes, passait pour avoir des économies, car son petit commerce prospérait.

Comment a été tuée Mme Tyrou ?

Dans quelles conditons Mme Tyrou a-t-elle été assassinée ?

D'après l'enquête, voici l'hypothèse qui semble devoir être retenue comme étant la plus vraisemblable.

On sait que la droguiste, ainsi que nous le disions plus haut, sortait chaque soir. On suppose donc que lundi, à 22 heures, quand elle rentra dans sa cuisine, elle se trouva en présence d'un malfaiteur qui était occupé à la dévaliser. Ayant sans doute peur d'être reconnu, le bandit se rua sur la vieille femme et l'assomma avec un objet qu'il avait sous la main. Voyant qu'elle remuait encore, il l'étrangla.

L'assassin fouilla sa victime

Quand il eut commis son crime, l'assassin dut poursuivre ses fouilles. D'après la disposition du cadavre, la victime a dû être fouillée par le meurtrier. Une poche dans laquelle la commerçante mettait son argent, ci qu'elle portait d'ordinaire, a été arrachée.

Avant de s'éloigner, le bandit prit soin de recouvrir les jambes de la malheureuse, avec deux couvertures prises sur le lit.

Quel est le montant du vol ?

Nous avons pu joindre M. Fernand Tyrou, le fils de la septuagénaire, qui se trouvait au travail quand on lui apprit la funeste nouvelle. Il était venu avec sa famille, rendre visite à sa mère pour la dernière fois, le jour de la nouvelle année.

Il ne sait pas du tout à combien pouvait s'évaluer la fortune de la défunte car celle-ci ne lui confiait jamais rien. Tout ce qu'il peut dire, c'est qu'elle avait la manie de cacher son argent en des endroits différents.

A combien se monte le vol, et l'assassin a-t-il bien tout emporté ? C'est ce que l'avenir nous apprendra.

A la recherche de l'assassin

Dans l'après-midi, M. Beaumelou, commissaire de police, a procédé à l'apposition des scellés. Puis il a poursuivi activement l'interrogatoire des voisins.

Aucun fait important n'est venu apporter un peu de lumière sur cette affaire.

Ajoutons que deux personnes habitant dans la cour Saint-Jean, sont rentrées lundi soir, l'une à 22 h. 20, l'autre à minuit et aucune d'elles n'a remarqué la porte ouverte.

Le crime aurait donc été commis entre 22 h. et 22 h. 20, au moment où la victime rentrait chez elle, ainsi que nous le disons plus haut, car elle n'avait pas allumé sa lampe et elle tenait encore en main la clé de sa porte.

Pour opérer son forfait, l'assassin a dû se servir d'une lampe de poche, car il aurait risqué, s'il avait allumé le bec de gaz, d'être vu de l'extérieur. Mme Tyrou ne fermant jamais le volets de ses fenêtres.

Un étranger ?

Une autre personne aurait vu, lundi, avant 21 heures, un homme ayant l'allure d'un étranger, parlant avec la victime, mais le témoin n'attacha aucune importance à cette conversation.

S'agit-il de l'assassin ? C'est très possible.

De son côté, M. Coissard, chef de la sûreté, a fait procéder à des recherches dans tous les quartiers de la ville. Plusieurs individus suspects ont été appréhendés, mais ayant pu fournir des alibis reconnus exacts, ils n'ont pas été inquiétés. Seul l'un d'eux, un Polonais qui faisait l'objet d'un arrêté d'expulsion, a été maintenu en état d'arrestation, mais cet individu est également étranger au crime.

La police ne connaît, jusqu'à présent, aucune piste sérieuse, mais on croit que le criminel devait être au courant des habitudes de la victime, et qu'il devait être connu par elle.

Vu le peu d'éléments recueillis par l'enquête, les recherches seront difficiles, mais on espère qu'elles amèneront l'arrestation du bandit.

La nouvelle de cet horrible crime s'était rapidement répandue en ville et toute la journée de nombreux curieux n'ont cessé de stationner devant la maison de Mme Tyrou. — G. D.

Terrible accident d'auto près de St-Pol-sur-Ternoise

UNE FILLETTE TUÉE TROIS PERSONNES BLESSÉES

Un grave accident d'automobile au cours duquel une fillette de sept ans a trouvé la mort, s'est produit dimanche soir, sur la route Nationale N° 39, qui relie Saint-Pol-sur-Ternoise à Arras.

Une voiture hippomobile dans laquelle avaient pris place M et Mme Royer, demeurant à Penin, et leur nièce, la jeune Paulette Diéval âgée de sept ans, et qui suivait la route sur le territoire de Bailleul-aux-Cornailles, a été prise en écharpe par une grosse automobile de tourisme, dans laquelle se trouvait M. Descamps, industriel à Thumesnil et que pilotait son chauffeur, M. Dewasme.

La voiture fut mise en miettes ; la pauvre petite Pauline fut retirée de dessous le châssis de l'auto, littéralement broyée ; M. et Mme Royer étaient blessés, mais sans gravité. M. Descamps, grièvement blessé, fut retiré des décombres de l'auto, tandis que le chauffeur s'en tirait avec quelques contusions. La gendarmerie d'Aubigny a procédé à une enquête ; le chauffeur, ébloui par des autos venant en sens inverse, n'avait pas aperçu l'attelage.

Le Parquet d'Arras a été informé.

Le gouvernement est résolu à faire arrêter les députés communistes en fuite

IL POSERA JEUDI, A CE SUJET, LA QUESTION DE CONFIANCE DEVANT LA CHAMBRE

Selon « l'Agence Havas » le Gouvernement reste résolu à poursuivre la mise en arrestation des cinq députés communistes en fuite et ce, même après l'ouverture de la session parlementaire. Toutefois, respectueux des prérogatives constitutionnelles de la Chambre, le Gouvernement attendra que le bureau définitif de l'assemblée soit constitué pour le mettre officiellement au courant de ses intentions. C'est donc au cours de la séance de jeudi que cette communication officielle sera faite à la Chambre. Il est vraisemblable qu'elle sera suivie d'un débat, comme cela s'est déjà produit précédemment dans de pareils cas et que les communistes demanderont que MM. Cachin, Doriot, Marty, Ducos et Vaillant-Couturier continueront à rester en liberté pendant la durée des travaux parlementaires, afin de pouvoir exercer le mandat qui leur a été confié par les électeurs. Le Gouvernement s'y opposera en faisant valoir que la volonté de la Chambre ne peut faire échec à l'exécution d'une décision judiciaire devenue définitive.

M. Poincaré, au nom du Gouvernement, tout entier, posera à ce propos, la question de confiance.

BAISSE DU PRIX DU LITRE DE LAIT A PARIS

La Commission spéciale du lait a décidé une baisse de dix centimes par litre sur le lait. En conséquence, à partir du 1er février 1928, le litre de lait ne sera payé à Paris que 1 fr. 60 au lieu de 1 fr. 70.

La condamnation à mort de Lucien Beyen

(SUITE DE LA PREMIERE PAGE)

Les recherches de la police atteignirent rapidement Beyen et Petyt, qui firent des aveux.

L'information établit que le samedi 8 octobre 1927 vers midi, Alfred Boens qui avait reçu le salaire de sa semaine, consommait en compagnie de Beyen, dans divers cabarets de Dunkerque, il fut remarqué qu'il avait compté publiquement l'argent qu'il venait de recevoir, soit près de 400 francs.

PRÉMÉDITATION

Le lendemain dimanche 9 octobre, vers 16 heures, Beyen, qui habite à Rosendael, dit à Petyt son camarade, qui était venu le chercher, que Boens était jaloux de lui, qu'il allait l'attaquer car il était « millionnaire », qu'il avait de l'argent sur lui et qu'on allait le lui prendre pour aller rue du Cent-Dix-sième.

Beyen et Petyt se dirigèrent vers Dunkerque ; ils consommèrent dans divers cafés. Vers 21 heures, ils rencontrèrent Alfred Boens au débit Posset, rue Saint-Jean. Beyen reprocha à Boens de ne s'être pas trouvé au rendez-vous dont ils avaient convenu la veille, et il ajouta : « On t'a, on te tient bon ».

Boens quitta le débit, suivi de Beyen et Petyt. Il était alors 22 heures environ ; les trois hommes se rendirent dans différents débits du quartier.

Vers 23 heures, Boens manifesta le désir de se rendre au bal de l'Hippodrome, à Rosendael, pour y rencontrer une nommée Germaine, qu'il avait courtisée, mais qui l'avait repoussée pour en épouser un autre.

Boens et ses deux compagnons prirent la direction du Pont du Rosendael. Lorsqu'ils y furent arrivés, Beyens dit à l'oreille de Petyt : « On va attirer Boens dans le square Jacobsen pour lui donner des coups ».

AGRESSION SAUVAGE...

Sur la proposition de Beyen, le trio s'engagea dans le square. Beyen chercha querelle à Boens, tout en discutant les trois hommes arrivèrent à l'extrémité du square, ils se trouvèrent alors dans un terrain vague, et marchant dans une direction nettement opposée à celle de Rosendael, ils s'engagèrent. Boens marchant en tête, dans un sentier en impasse, desservant des jardins potagers et qui conduit à une levée de terre des fortifications, appelée en raison de sa forme, « La Demi-Lune ».

Il semble que Boens qui était très myope, ne devait pas se rendre compte du chemin qu'on lui faisait suivre.

Arrivés vers l'extrémité du sentier, Beyen dit à Petyt : « Saute-lui sur le dos » et, en même temps, tous deux se précipitèrent sur le malheureux Boens, qui, surpris, paraît n'avoir pas eu le temps d'opposer la moindre résistance à ses agresseurs.

Terrassé, jeté sur le dos, serré à la gorge, Boens fut frappé sauvagement au visage, à coups de poings.

ACHEVÉ A COUPS DE MATRAQUE ET DE TALONS

A ce moment, Beyen dit à Petyt :

« Tiens-le bon, je vais chercher une matraque » et pendant que Petyt baissé, maintenait Boens et continuait à le frapper, Beyens s'écarta pour aller chercher un bâton mais n'en trouva pas ; Petyt s'offrit alors à en aller découvrir un qui revint en effet, peu après, armé d'un bâton long de 0 m. 90 environ, gros comme le poing, plein de nœuds dont une extrémité était en forme de boule et qu'il avait arraché à une clôture voisine.

Tous deux alors, à tour de rôle, assénèrent de violents coups de gourdin sur la tête de Boens, lui fracturant le crâne de l'union du pariétal gauche jusqu'au conduit auditif interne.

Le bâton s'étant brisé, ils martelèrent à coups de talon le visage et la poitrine de leur victime, qui bientôt cessa de remuer.

Les assassins fouillèrent les poches de Boens, ils s'emparèrent d'un peu d'argent, seize francs, ont-ils dit, qu'ils trouvèrent dans son porte-monnaie.

Puis ils s'éloignèrent dans la direction de Rosendael. Beyen, en arrivant au canal, jeta à l'eau ce qui lui restait de la matraque, leurs mains et leur visage étant tâchés de sang, ils se lavèrent à une borne-fontaine.

SINISTRE RETOUR PRÈS DU CADAVRE

Vers 1 h. 15, le 10 octobre, ils se trouvaient devant la mairie de Rosendael.

A ce moment, poussés par le remords dit Beyen, pour rechercher sa cravate qui s'était détachée au cours de l'attentat, dit Petyt, et qui, pensait-il, aurait pu guider les recherches, les deux assassins revinrent à la « Demi-Lune ».

Ils craquèrent des allumettes mais ne retrouvèrent pas la cravate ; ils constatèrent que leur victime était bien morte, un instant, ils songèrent à jeter le cadavre à l'eau, enfin ils se séparèrent en se donnant rendez-vous pour le lendemain.

LE CYNISME DE BEYEM

Après l'arrestation des deux assassins qui provoque d'ailleurs des propos imprudents tenus par Beyen à quelques-uns de ses camarades, Petyt a déclaré qu'avant de le quitter, Beyen lui aurait dit : « Si je ne me tiens pas, je te tuerais aussi afin que tu ne puisses pas parler. »

Beyen était présent lors du transport de justice qui suivit la découverte du cadavre de Boens, il déclara à des curieux qui se trouvaient là « qu'il fallait être vache pour faire un coup pareil », mais que ce serait comme pour l'affaire Weens, qu'on ne retrouverait jamais le coupable.

Au cours de l'instruction, les deux chenapans ont précisé les circonstances de leur crime.

A l'audience, ils renouvellent leurs aveux mais ils sont en désaccord sur certains points de détail.

Le président Dorigny les interroge simultanément.

Beyen déclare n'avoir point dit à Petyt qu'ils allaient attirer Boens au square Jacobsen pour lui porter des coups et pour le voler.

Cependant Petyt affirme que si.

Beyen ne veut pas reconnaître davantage avoir proposé à son complice, après le crime, de jeter le corps de la victime à l'eau.

— Ce n'est pas vrai. J'ai dit simplement que c'était malheureux que Boens eut été tué.

— Mais vous avez tout fait pour qu'il en fut ainsi.

Enfin Petyt accuse encore Beyen de l'avoir menacé.

Il m'a dit, quand nous sommes revenus au Square, après avoir frappé Alfred Boens : « Si tu ne me retenais pas, je te tuerais aussi pour que tu ne puisses pas parler ».

Beyen déclare n'avoir jamais tenu de tels propos.

LES TÉMOIGNAGES

Une longue théorie de témoins commence de défiler.

On en compte vingt-deux. Dans l'ensemble ces dépositions sont plus importantes par le nombre que par l'intérêt.

Cependant, il est un témoignage émouvant : celui du père de la victime.

M. BOENS est un robuste vieillard, taillé en force, à la carrure athlétique. A 66 ans, il est encore contremaître docker au port de Dunkerque.

Beyen qu'il connaissait ne lui était guère sympathique, et bien souvent il avait mis son fils en garde contre une telle fréquentation.

D'ailleurs, Alfred Boens (la victime) savait, sans doute à quoi s'en tenir sur le compte du jeune gredin.

Il le confia à son père qui le rapporte à ces débats

— Alfred se méfiait de Beyen. Et le dimanche, veille du crime, il semblait inquiet et paraissait craindre d'être suivi.

Puis le brave homme, fait l'éloge de son fils garçon honnête, qui se conduisait bien et qui était aimé de tout le monde à Dunkerque.

L'infortuné père termine en évoquant l'atroce surprise qui lui était réservée quand il vint à la morgue où il reconnu dans ce visage informe complètement défiguré son malheureux fils.

La déposition de M. Boens est achevée.

Le Président interroge Beyen.

— Vous avez entendu. Avous-vous quelque chose à dire ?

Et le bandit devant la douleur de ce père ne songe même pas à manifester un regret. Cyniquement il déclare que le fils Boens, contrairement à ce qu'affirme son père, se montrait très heureux de sortir avec lui et recherchait sa compagnie.

— Et cela l'a mené à la mort.

RÉQUISITOIRE ET PLAIDOIRIES

Après Me BUFQUIN, qui au nom de la famille Boens, partie civile, demande une indemnité de 5.000 francs, M. l'avocat général Firmin prend la parole.

Le défenseur de la Société à la partie belle, sans doute. Aussi se montre-t-il d'une extrême sévérité non seulement pour le « chef de file » Beyen, mais encore pour son jeune complice Petyt, dont l'âge ne l'émeut point et qu'il déclare avoir agi, comme l'autre, avec discernement impitoyable, après avoir fait ressortir l'horreur du crime du square Jacobsen, l'avocat général réclame contre les deux accusés le châtiment suprême.

Me PHALEMPIN qui a la lourde tâche de défendre Beyen s'en acquitte fort bien. Et sa plaidoirie qui souligne l'enfance malheureuse de son triste client, son abandon par un père inhumain, tire des larmes des yeux de l'accusé. C'est la première fois que le bandit pleure.

Me Phalempin sollicite du Jury la pitié et lui demande d'accorder les circonstances atténuantes.

Me Escoffier se lève à son tour. L'avocat de Petyt s'indigne du châtiment réclamé contre son client. Avec une belle éloquence il montre que Petyt est un « faible d'esprit » qui s'est laissé entraîner par Beyen et a parfaitement agi sans discernement. Il appuie sa thèse de rapports médicaux et de témoignages qui déclarent que le jeune malfaiteur est d'une intelligence très en dessous de la moyenne et dont le jeune âge constitue une atténuation de responsabilité.

Sans doute Me Escoffier verrait sans embarras Petyt enfermé dans une maison de correction jusqu'à sa vingt-et-unième année, mais il ne veut pas croire que les jurés suivront l'avocat général, même en accordant les circonstances atténuantes. Petyt ne peut être condamné aux travaux forcés. Et c'est l'acquittement que demande le défenseur.

LE VERDICT

Quatorze questions sont posées au jury, qui, après une heure de délibération, rapporte son verdict. Quelques minutes plus tard, la Cour prononce son arrêt.

Lucien BEYEN, reconnu coupable de meurtre avec préméditation et de vol, la nuit en réunion, est condamné à mort.

Marcel PETYT, reconnu coupable d'homicide volontaire et de vol en réunion est déclaré avoir agi sans discernement. En conséquence, il est acquitté. Mais l'arrêt qui ordonne que Beyen aura la tête tranchée sur une place de Dunkerque, prescrit aussi que Petyt sera conduit dans une colonie pénitentiaire jusqu'à 21 ans.

D'autre part, la partie civile obtient 5.000 fr. de dommages et intérêts que les deux accusés, solidairement, devront payer, le père de chacun d'eux étant civilement responsable.

Les deux chenapans, mi le voyou aux cheveux d'étoupe, ni le garnement à l'air hébété n'ont fait le moindre geste et éprouvé la moindre émotion au prononcé de l'arrêt, non plus d'ailleurs qu'ils n'avaient, une heure plus tôt, manifesté le moindre regret de leur acte.

R. I.

FEUILLETON DU 11 JANVIER 1928. — N° 4

Résumé des feuilletons précédents

Suzanne, l'épouse de Pierre Marnin, comptable des Etablissements Lucien Delval à Paris, vient d'être l'heureuse mère d'une fille, Lilette. Tandis que Maryse Delval, jeune étudiante en médecine, veille sur le nouveau né, la femme de l'industriel, Hélène, superbe brune de 30 ans, dont Pierre Marnin est follement épris, vient rendre visite à l'accouchée. Peu après le départ de la femme de son patron, le comptable apprend que la petite Lilette a succombé. Sur ces entrefaites arrive Jacques Delval, le fils de l'industriel, qui propose à Marnin de remplacer le bébé mort par celui que sa maîtresse, Maud, vient d'avoir...

— Monsieur Jacques, ne vous moquez pas de moi. En principe c'est oui.

— Ah ! tout de même !

— Seulement c'est la réalisation qui me tourmente.

— Pour cela, mon vieux, emettez-vous en à moi. Je réponds de tout. Sécurité, dextérité... comme dans les petites annonces !

— Oui... Oui...

— Alors, c'est dit ?

— C'est que... accordez-moi un petit moment pour réfléchir ?

Jacques Delval, relevant sa manche, consulta son bras une élégante montre bracelet.

— Six heures et demie, dit-il. Vous avez une demi-heure.

« Si vous n'êtes pas redescendu à sept heures, je pars chez Maud chercher l'enfant

— Bien.

— A neuf heures et demie je serai en bas, avec la petite dans mon auto. Vous n'aurez qu'à descendre alors la chercher, et m'apporter l'autre.

— Mais on verra...

— Ne vous en faites pas de cela. Soyez en bas à neuf heures et demie précises.

— Seul ?

— Seul.

— Bien, c'est entendu.

Quiconque fut entré à cet instant dans le bureau du comptable, en entendant sa dernière réplique, ferme et prononcée d'une voix assurée, n'eût pas manqué de croire qu'il s'agissait là d'une affaire de service, réglée entre le jeune patron et son subordonné.

— Vous avez jusqu'à sept heures pour vous décider, répéta Jacques Delval en quittant la pièce.

Demeuré seul Pierre Marnin se plongea dans ses réflexions.

Avait-il le droit d'accepter cette proposition étrange ?

Elle était joliment tentante !

Mais elle comportait aussi de bien grands risques !

Et de nouveau son hésitation de tout à l'heure revenait le harceler et augmenter son indécision.

Que faire ? se demandait-il pour la centième fois.

Tout à coup, il pensa à Maryse.

La jeune fille, mûrie par le travail, était le meilleur conseiller auquel il puisse confier l'offre de Jacques Delval.

Du reste, en admettant que se réalisât le projet du jeune patron — et déjà Pierre envisageait plus moralement cette éventualité — Maryse devrait entrer dans la confidence. Etre complice de la substitution d'enfant.

N'était-ce pas elle qui soignait Suzanne, et qui, la première, s'était aperçue que la petite Lilette avait cessé de vivre ?

Pour remplacer celle-ci par une autre bien vivante, il fallait l'assentiment, ou tout au moins la complaisance de la jeune fille.

Marnin se hâta alors de regagner son appartement.

Dans le salon, tout à l'heure, il avait appris le malheur qui le frappait, il retrouva Maryse.

— Eh bien ? interrogea-t-elle, c'est fait ? vous avez téléphoné au docteur de venir bien vite ?

— Non, répondit Pierre.

— Comment, non ?

Les yeux agrandis par l'étonnement, elle cherchait à comprendre sans y parvenir.

— Ecoutez, Mademoiselle Maryse, reprit Marnin, après l'épreuve de tout à l'heure, me voici plein d'un espoir inattendu.

— Que se passe-t-il, Pierre ? Expliquez-moi.

— Je ne viens que pour cela. Ecoutez.

Soudain, au moment d'avouer le projet de Jacques Delval, voici qu'il hésitait.

Qu'allait penser, qu'allait dire cette pure jeune fille de l'accord conclu entre les deux hommes ?

— Eh bien ? questionna Maryse.

Il n'y avait plus à reculer.

Avec le courage désespéré des timides ou des bonteux, tout d'une traite et presque sans reprendre haleine, il exposa la situation :

Votre frère a une maîtresse qui a accouché la nuit dernière d'une petite fille. Comme il se soucie peu de cette paternité, que la mère déplore cette charge et cet embarras, il m'a proposé de remplacer le cadavre de ma pauvre petite Lilette par le bébé plein de santé dont il est père.

— Oh ! mais vous a la jeune fille indignée, il a osé vous proposer un projet pareil !

— Il a été témoin de mon désespoir...

— Ceci n'explique pas cela. Comment a-t-il pu seulement concevoir cette idée ?

— Son amie et lui sont navrés de cette naissance, désolés de la venue de cette enfant.

— N'en sont-ils pas responsables ?

— Bien sûr ; mais, en comparant le peu de joie qu'ils éprouvent à la douleur que cause ici la disparition de votre petite fille, si ardemment désirée...

— Mon cher frère a pensé qu'un moyen facile et pratique pour lui de se débarrasser de ce qui l'encombre se présentait et il a dû tout mettre en œuvre pour vous convaincre.

— Il n'avait pas besoin de cela.

— Que dites-vous, Pierre ?

— J'ai pensé Suzanne...

— Croyez-vous qu'elle consentirait jamais à remplacer sa fille ?

— Elle ne le saura pas.

Maryse sursauta comme sous la piqure d'une bête venimeuse.

— Comment ? vous voudriez ?... Oh ! Pierre...

— Ecoutez, Mademoiselle Maryse. Tout à l'heure, rappelez-vous, vous appréhendiez pour la vie de Suzanne si elle apprenait son malheur, et vous me conseilliez de mentir.

— Oui, mais mon mensonge la sauvait, le vôtre... Oh ! c'est horrible.

— Pourtant, n'est-ce pas là le seul moyen de conserver la santé et la joie à ma chère Suzanne ?

Renfermée dans son indignation, la jeune fille ne répondit pas.

— Une enfant en vaut une autre, continuait Marnin, jamais personne ne saura la vérité et Suzanne vivra, et Suzanne verra son rêve réalisé. Et ainsi nous la sauvons. Pensez de cela, Mademoiselle Maryse.

La voix tremblante de Pierre Marnin achevait de troubler la jeune fille, et d'ébranler son rigorisme.

Elle évoquait Suzanne, cette charmante jeune femme dont elle aimait le gai courage et la charmante activité ; elle l'évoquait comme elle lui était apparue tout à l'heure, pâle, défaite, et si faible qu'elle semblait n'être déjà plus de ce monde.

La joie la soutenait à ce moment-là, cependant. Elle se croyait l'heureuse maman d'un bébé plein de vie, et, devant cette petite Lilette telle qu'elle désirée elle trouvait encore la force de sourire.

Que deviendrait-elle à l'anéantissement de ce bonheur ?

Pauvre oiseau blessé, atteint dans sa vie même, elle ne supporterait pas l'épreuve trop dure pour ses forces.

Elle succomberait bientôt.

Et Maryse voyait s'éteindre le doux sourire charmant, s'estomper les traits pleins de joliesse, se résorber le corps frêle et gracieux.

Tout cela disparaissait à jamais.

Et Pierre ? comment ce grand garçon au cœur faible réagirait-il sous le fait écrasant d'une douleur si violente ?

Suzanne était tout pour lui : son amour, son bonheur, sa raison d'être.

N'était-ce pas pour elle qu'il travaillait sans relâche, pour elle qu'il vivait enfin ?

Et n'était-ce pas elle, sa force, sa tête, sa volonté, à lui le doux, le tendre, l'hésitant Pierre ?

Il se passerait bien difficilement de la jeune femme.

Et la petite Claude ?

Précisément, à la cuisine, où le retenait encore la jeune bon